



**Chefs d'entreprises,
Créateurs ou repreneurs,**

**Que vous soyez dans l'artisanat, l'industrie,
les services, le tourisme, l'agriculture ou l'aquaculture,
Que vous soyez une association ou une commune,
Vous êtes tous acteurs économiques de notre territoire.**

**La Communauté d'Agglomération
peut soutenir vos projets !**

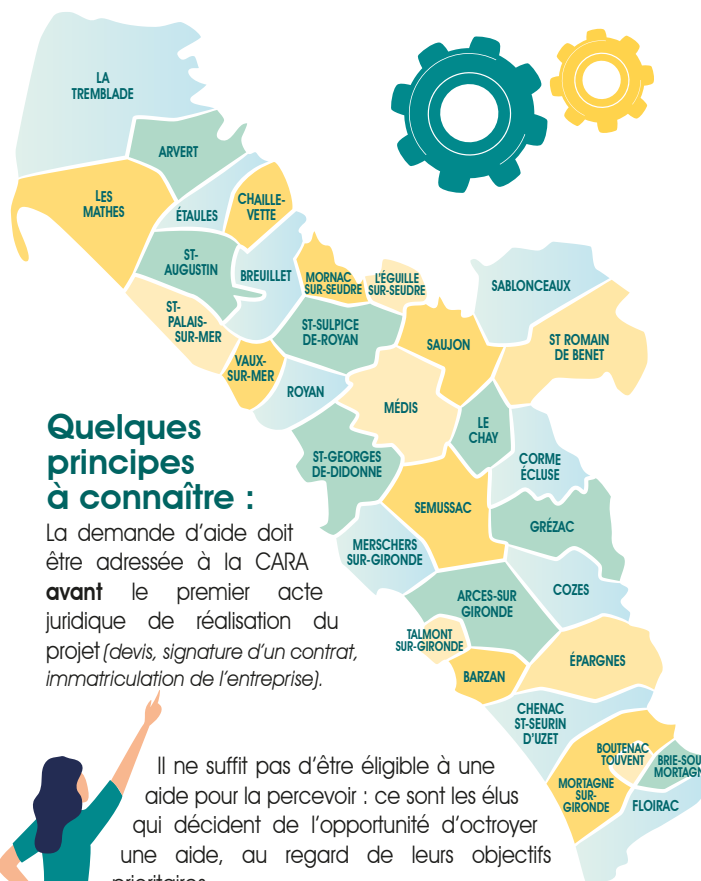


6 axes d'intervention

- 1 • Soutien à la création et à la reprise d'entreprise.
- 2 • Aide au conseil.
- 3 • Soutien à l'investissement productif.
- 4 • Soutien aux organismes concourant au développement économique.
- 5 • Soutien aux actions collectives et aux événements économiques.
- 6 • Immobilier d'entreprises.

3 objectifs prioritaires

- 1 • La création d'emplois.
- 2 • La montée en gamme des produits, des services et l'innovation.
- 3 • Le développement des TPE et des PME locales.



Quelques principes à connaître :

La demande d'aide doit être adressée à la CARA **avant** le premier acte juridique de réalisation du projet (*devis, signature d'un contrat, immatriculation de l'entreprise*).

Il ne suffit pas d'être éligible à une aide pour la percevoir : ce sont les élus qui décident de l'opportunité d'octroyer une aide, au regard de leurs objectifs prioritaires..

Les aides économiques de la CARA respectent la réglementation européenne et sont compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Nouvelle-Aquitaine.

En partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

- Pôle développement et Attractivité Territoriale
 - Service développement économique
- 📍 107, avenue de Rochefort - 17201 Royan Cedex
☎ 05 46 22 19 19
✉ developpement.economique@agglo-royan.fr
🌐 www.agglo-royan.fr



AIDES ÉCONOMIQUES de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



**La CARA soutient la création
et le développement
des entreprises !**



6 axes d'intervention 25 dispositifs d'aides

Axe 1

Le soutien à la création et à la reprise d'entreprise

Des subventions pour...

- L'aide au démarrage en agriculture.
- L'aide à la création / reprise d'entreprise : artisanat, industrie, commerce, services, etc...

Axe 2

L'aide au conseil

Des «chèques conseil» pour...

- La transformation numérique des entreprises.
- Le développement, la diversification et l'adaptation des exploitations agricoles et des entreprises aquacoles.
- L'innovation.
- Le développement des TPE et des PME.

Axe 3

Le soutien à l'investissement productif

Des aides à l'investissement pour...

- La transformation numérique des entreprises.
- Le développement, la diversification et l'adaptation des exploitations agricoles et des entreprises aquacoles.
- Le développement des TPE et des PME et la création d'emplois : artisanat, industrie et services.
- Le maintien et le développement des commerces en milieu rural.

Axe 5

Le soutien aux actions collectives et aux événements économiques

Des subventions pour...

- Le déploiement de tiers-lieux et d'espaces de travail partagés.
- Des actions collectives en agriculture et en aquaculture.
- L'animation touristique du territoire.
- Des événements et des actions collectives sur l'innovation.

Axe 6

Immobilier d'entreprises

Des aides ciblées pour favoriser...

- L'impantation d'entreprises industrielles, artisanales et de services sur le territoire de la CARA.
- Le maintien et le développement de commerces dans les centres-bourgs ruraux.

Axe 4

Le soutien aux organismes concourant au développement économique

Des aides au fonctionnement pour...

- Les organismes concourant à la structuration d'une filière d'activité.
- Les organismes d'accompagnement des créateurs / repreneurs d'entreprises.

